

FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2025
RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
ETATS FINANCIERS -EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds communs de placement «FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE», qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 1.637.132, un actif net de D : 1.626.342 et un bénéfice de D : 211.490.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2025, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Effacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 19 mars 2026

FINOR
Karim DEROUICHE

Bilan arrêté au 31 décembre 2025
(Exprimé en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2025	31/12/2024
Portefeuille-titres	4	<u>1 273 494</u>	<u>1 011 178</u>
Actions et droits rattachés		760 714	487 545
Obligations et valeurs assimilées		431 436	455 954
Titres des Organismes de Placement Collectif		81 344	67 680
Placements monétaires et disponibilités		<u>362 532</u>	<u>343 085</u>
Placements monétaires	5	333 387	-
Disponibilités		29 145	343 085
Créances d'exploitation	6	<u>1 106</u>	<u>1 360</u>
TOTAL ACTIF		<u><u>1 637 132</u></u>	<u><u>1 355 623</u></u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	8 630	8 112
Autres créditeurs divers	8	2 160	2 251
TOTAL PASSIF		<u><u>10 790</u></u>	<u><u>10 363</u></u>
ACTIF NET			
Capital	9	1 564 142	1 300 291
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice		62 199	44 969
ACTIF NET		<u><u>1 626 342</u></u>	<u><u>1 345 260</u></u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u><u>1 637 132</u></u>	<u><u>1 355 623</u></u>

ETAT DE RESULTAT

(Exprimé en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année 2025</i>	<i>Année 2024</i>
Revenus du portefeuille-titres	10	75 398	58 230
Dividendes		41 820	31 484
Revenus des obligations et valeurs assimilées		33 578	26 746
Revenus des placements monétaires	11	12 193	21 069
Revenus des prises en pension	12	9 471	-
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		97 062	79 299
Charges de gestion des placements	13	(32 016)	(29 215)
REVENU NET DES PLACEMENTS		65 045	50 084
Autres charges	14	(5 340)	(5 115)
RESULTAT D'EXPLOITATION		59 705	35 92044 969
Régularisation du résultat d'exploitation		2 494	-
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		62 199	44 969
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(2 494)	-
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		86 759	11 477
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		65 498	18 707
Frais de négociation de titres		(471)	(137)
RESULTAT DE L'EXERCICE		211 490	75 016

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Exprimé en dinars)

	<i>Année</i> 2025	<i>Année</i> 2024
	211 490	75 016
Résultat d'exploitation	59 705	44 969
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	86 759	11 477
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	65 498	18 707
Frais de négociation de titres	(471))	(137)
	69 592	-
Souscriptions		
- Capital	60 705	-
- Régularisation des sommes non distribuables	6 393	-
- Régularisation des sommes distribuables	2 494	-
Rachats		
- Capital	-	-
- Régularisation des sommes non distribuables	-	-
- Régularisation des sommes distribuables	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	281 082	75 016
En début de l'exercice	1 345 260	1 270 244
En fin de l'exercice	1 626 342	1 345 260
En début de l'exercice	2 142	2 142
En fin de l'exercice	2 242	2 142
VALEUR LIQUIDATIVE	725,398	628,039
TAUX DE RENDEMENT	15,50%	5,91%

I- FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE

Immeuble Yasmine Tower Bloc C
Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE » initialement dénommé « FCP AXIS TUNISIE INDICE » est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative de la Société « BMCE Capital Asset Management » et de l'Arab Tunisian Bank « ATB » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 11 Septembre 2007.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 200 parts de D : 500 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE » est un fonds commun de placement de capitalisation.

Le dépositaire de ce fonds est l'ATB. Le gestionnaire étant BMCE Capital Asset Management.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2025, une base

raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du « FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.3- Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2025 ou à la date antérieure la plus récente.

3.4- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice

3.5- Opérations de pensions livrées

- **Titres mis en Pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, le fonds procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- **Titres reçus en Pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ». Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

3.6- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2025 à D :1 273 495 et de détaille ainsi :

Code ISIN		Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% Actif net
Actions & droits rattachés			647 750	760 714	46,77%
	Actions		643 052	754 523	46,39%
TN0002300358	AIR LIQUIDE	15	1 500	2 251	0,14%
TN0003400058	AMEN BANK	1 292	45 866	63 679	3,92%
TN0007830011	ASSURANCES MAGHREBIA	53	3 025	2 995	0,18%
TNDKJ8O68X14	ASSURANCES MAGHREBIA VIE	872	5 301	5 961	0,37%
TN0003600350	ATB	3 695	10 272	13 860	0,85%
TN0004700100	ATL	1 033	4 297	6 260	0,38%
TN0001600154	ATTIJARI BANK	1 432	82 758	95 738	5,89%
TN0001900604	BH	798	9 398	8 194	0,50%
TN0001800457	BIAT	969	95 847	106 419	6,54%
TN0003100609	BNA	3 614	35 967	43 401	2,67%
TN0002200053	BT	15 555	92 533	96 597	5,94%
TN0001300557	BTEI ADP	140	469	490	0,03%
TN0007400013	CARTHAGE CEMENT	7 398	13 257	13 842	0,85%
TN0007550015	CITY CARS	394	3 154	7 736	0,48%
TN0007670011	DELICE	1 182	7 681	15 139	0,93%
TN0007200017	EL WIFACK	359	3 159	2 732	0,17%
TN0007410012	ENNAKL AUTOMOBILES	352	3 696	5 281	0,32%
TN0007570013	EUROCYCLES	360	7 759	4 501	0,28%
TN0007310139	HANNIBAL LEASE	403	2 821	3 063	0,19%
TN0003200755	ICF	40	3 960	3 393	0,21%
TN0006440010	MAGASIN GENERAL	170	3 241	1 683	0,10%
TN0007740012	MEUBLES INTERIEURS	293	1 540	1 378	0,08%
TN0006720049	BH LEASING	170	663	646	0,04%
TN0001000108	MONOPRIX	652	2 282	3 971	0,24%
TN0007620016	MPBS	494	2 882	4 296	0,26%
TN0007540016	NEW BODY LINE	192	932	765	0,05%
TN0007700016	OFFICE PLAST	126	185	227	0,01%
TN0007530017	OTH	1 841	16 936	16 020	0,99%
TN0005700018	PGH	1 300	16 340	23 824	1,46%
TN0007610017	SAH	2 868	25 857	39 624	2,44%
TN0001100254	SFBT	3 843	56 363	47 027	2,89%
TN0006590012	SIAME	542	2 060	1 409	0,09%
TNQPQXRODTH8	SMART TUNISIE (AA)	359	4 775	6 951	0,43%
TN0006530018	SOTETEL	311	2 270	1 568	0,10%
TN0007630015	SOTIPAPIER	631	3 780	1 721	0,11%
TN0006660013	SOTRAPIL	131	1 952	2 946	0,18%
TN0006580013	SOTUMAG	294	1 882	2 631	0,16%
TN0006560015	SOTUVER	839	5 009	11 540	0,71%
TN0001400704	SPDIT	367	3 164	4 580	0,28%
TNNGTFLC2986	STA	61	1 281	2 272	0,14%
TN0006060016	STAR	100	4 027	6 383	0,39%
TN0002600955	STB	3 609	14 188	14 562	0,90%
TN0007270010	TPR	996	4 689	11 340	0,70%
TN0004100202	TUNINVEST	65	601	2 707	0,17%
TN0002400505	UBCI	522	11 455	17 644	1,08%
TN0003900107	UIB	742	15 189	18 359	1,13%
TN0007720014	UNIMED	752	6 787	6 922	0,43%

	Droits		4 698	6 191	0,38%
TNI7FVNGCJ77	STAR DA 7/6	100	4 698	6 191	0,38%
Obligations de sociétés et valeurs assimilées			414 000	431 436	26,53%
Obligations de sociétés			4 000	4 337	0,27%
TN0002102085	TLSUB2018_7A_17/01	200	4 000	4 337	0,27%
Emprunt National			410 000	427 099	26,26%
TNWRCVSYL730	EMP NAT 2022 T4 CB TF	1 000	80 000	80 725	4,96%
TNX0K9990B08	EMP NAT 2024 T2 CB TF	3 300	330 000	346 374	21,30%
Titres des Organismes de Pacement Collectif			77 726	81 344	5,00%
TN5PQ7WPQG8	FCP Axis AAA	475	52 165	55 608	3,42%
TN0006830012	SICAV Axis Trésorerie	227	25 560	25 737	1,58%
TOTAL			1 139 476	1 273 494	78,30%
Pourcentage par rapport au total des Actifs					77,79%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres" sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2024	963 401	20 478	27 299	1 011 178	
Acquisitions de l'exercice					
Actions	365 648			365 648	
Titres OPCVM	12 925			12 925	
Remboursement et cessions de l'exercice					
Actions	(178 498)			(178 498)	65 498
Annuités obligations de sociétés	(4 000)			(4 000)	
Emprunt National	(20 000)			(20 000)	
Variation des plus ou moins values latentes			86 759	86 759	
Variations des intérêts courus		(518)		(518)	
Soldes au 31 décembre 2025	1 139 476	19 960	114 058	1 273 494	65 498

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2025 à D : 333 387 se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% Actif net
Créances sur opérations de pensions livrées	129 297	130 705	8,04%
Pension Livrée AMEN BANK 8% au 11/02/2026 pour 90 jours	129 297	130 705	8,04%
Comptes à terme	200 000	202 682	12,46%
Compte à terme BH au 20/02/2026 (4 mois au taux de TMM+1,25%)	200 000	202 682	12,46%
TOTAL	329 297	333 387	20,50%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			20,36%

Note 6 : Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2025 à D :1 106 contre D :1 360 au 31 décembre 2024 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Intérêts créditeurs	1 106	1 360
Total	1 106	1 360

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2025 à D :8 630 contre D :8 112 au 31 décembre 2024 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Rémunération du gestionnaire	2 615	2 096
Rémunération du dépositaire et distributeur	6 016	6 016
Total	8 630	8 112

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2025 à D :2 160 contre D :2 251 au 31 décembre 2024 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Redevance du CMF	139	110
Publications	655	662
Rémunération du commissaire aux comptes	771	1 479
Retenues à la source	595	-
Total	2 160	2 251

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2024

Montant	1 300 291
Nombre de parts	2 142
Nombre de copropriétaires	2

Souscriptions réalisées

Montant	60 705
Nombre de parts émises	100
Nombre de copropriétaires nouveaux	1

Rachats effectués

Montant	-
Nombre de parts rachetées	-
Nombre de copropriétaires sortants	-

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	86 759
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	65 498
Régularisation des sommes non distribuables	4 293
Frais de négociation de titres	(471)
Résultat incorporé à la V.L	44 969
Régularisation de résultat incorporé à la V .L	2 099

Capital au 31-12-2025

Montant	1 564 142
Nombre de parts	2 242
Nombre de copropriétaires	3

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2025 à D :75 398 contre D :58 230 au 31 décembre 2024 et se détaille comme suit :

	Année 2025	Année 2024
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
Revenus des obligations		
- intérêts	367	720
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier		
- intérêts (BTA et emprunt national)	33 211	26 026
<u>Dividendes</u>		
- des actions admises à la cote	38 457	28 932
des titres OPCVM	3 363	2 552
TOTAL	75 398	58 230

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2025 à D :12 193 contre D :21 069 au 31 décembre 2024 et se détaille comme suit :

	Année 2025	Année 2024
Intérêts des dépôts à vue	9 511	21 069
Intérêts des comptes à terme	2 682	-
Total	12 193	21 069

Note 12 : Revenus des prises en pension

Le solde de ce poste s'élève à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2025 à D : 9 471 contre un solde nul au 31 décembre 2024 et se détaille ainsi :

	2025	2024
Intérêts des pensions livrées	9 471	-
TOTAL	9 471	-

Note 13 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2025 à D :32 016 contre D :29 215 au 31 décembre 2024 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Rémunération du gestionnaire	26 067	23 249
Rémunération du dépositaire et distributeur	5 950	5 966
Total	32 016	29 215

Note 14 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2025 à D :5 340 contre D :5 115 au 31 décembre 2024 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Honoraires commissaire aux comptes	3 324	3 294
Redevance du CMF	1 460	1 302
Publications	292	293
Services bancaires et assimilés	249	211
Autres	15	15
Total	<u>5 340</u>	<u>5 115</u>

Note 15 : Autres informations

15.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2025</u>	<u>2024</u>	<u>2023</u>	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Revenus des placements	43,292	37,021	32,602	35,078	26,941
Charges de gestion des placements	(14,280)	(13,639)	(13,198)	(13,858)	(11,725)
Revenus net des placements	<u>29,012</u>	<u>23,382</u>	<u>19,404</u>	<u>21,220</u>	<u>15,216</u>
Autres charges	(2,382)	(2,388)	(2,634)	(2,371)	(2,148)
Résultat d'exploitation (1)	<u>26,630</u>	<u>20,994</u>	<u>16,769</u>	<u>18,849</u>	<u>13,068</u>
Régularisation du résultat d'exploitation	1,113	-	0,000	(2,602)	0,373
Sommes distribuables de l'exercice	<u>27,743</u>	<u>20,994</u>	<u>16,769</u>	<u>16,247</u>	<u>13,440</u>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	38,697	5,358	7,065	18,174	(2,160)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	29,214	8,733	(0,308)	3,058	2,672
Frais de négociation de titres	(0,210)	(0,064)	(0,000)	(0,022)	(0,059)
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	<u>67,701</u>	<u>14,028</u>	<u>6,757</u>	<u>21,211</u>	<u>0,454</u>

Résultat net de l'exercice (1) + (2)	94,331	35,021	23,527	40,060	13,522
Résultat non distribuable de l'exercice	67,701	14,028	6,757	21,211	0,454
Régularisation du résultat non distribuable	1,915	-	0,000	(1,110)	0,098
Sommes non distribuables de l'exercice	69,616	14,028	6,757	20,101	0,552
Valeur liquidative	725,398	628,039	593,017	569,491	533,143
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	2,11%	2,23%	2,27%	2,24%	2,29%
Autres charges / actif net moyen	0,35%	0,39%	0,45%	0,38%	0,42%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	4,10%	3,44%	2,89%	2,27%	2,55%

15.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de «FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE" est confiée à la société BMCE Capital Asset Management, Celle-ci est chargée des choix des placements de la gestion administrative et comptable et de la distribution du fonds, En contrepartie de ses prestations le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,5% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payée mensuellement.

L'ATB assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres, En contrepartie de ses prestations le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,15% HT calculée sur la base de l'actif net quotidien avec un minimum de 5.000 HT dinars par an.

